

# MALBOSC



Julie

## INFORMATIONS MUNICIPALES

- P.2 Le mot du Maire
- P.3 Résultats Elections du 22 Mars 1992
  - . Régionales
  - . Cantonales
- P.4 Conseil Municipal : réunion du 1.02.92 M. JULES  
Tarifs communaux 92
- P.5 Etat Civil  
Permis d'Abeau - dernières nouvelles
- P.6 Ordures ménagères  
De la redevance à la taxe.
- P.7 Conseil municipal : réunion du 1.03.92 Mme ICARD  
Fiscalisation du SIDET
- P.8 Conseil Municipal : réunion du 4.04.92  
Budget primitif 1992
- P.10 " " "
- P.11 " " "  
C.C.A.S. Budget primitif 1992
- P.12 Pour une bonne conduite... Le permis à points  
(article du Monde du 22.6.92) C.Brion
- P.13 Environnement : collecte selective des déchets  
(article de Ouest France du 28.5.92) A.Joffre
- P.14 MALBOSC - Notre avenir ? A. Suchestow, A. Joffre  
Musique et Soleil - Le festival de Jazz des VANS
- P.15 La Ferrade par Marinette Pialet  
Un bien triste épilogue ... par Alice Icard Dugas
- P.16 Rappel à l'obligation de débroussailler

\*\*\*\*\*

La FETE à MALBOSC



Le samedi 4 et le dimanche 5 Juillet 1992

Concours de boules - musique - bal

organisée par le COMITE des FETES





## LE MOT DU MAIRE

Ce numéro "d'Informations Municipales" arrive donc ces premiers jours de l'été. Cette saison qui devrait être un moment privilégié de l'année a débuté de bien triste façon, avec un temps pourri qui cause bien du souci à tous ceux qui vivent du produit de la terre.

On dirait que les éléments sont influencés par la bêtise des hommes. En effet tout se conjugue pour que tout aille de mal en pis sur toute la surface du globe.

Ici en France, après des mois de sécheresse, ce sont des trombes d'eau un peu de partout qui pour autant n'auront pas le mérite de combler le déficit de nos nappes phréatiques. Mais comme ce malheur ne paraît pas suffisant, c'est la mévente des produits agricoles, la mise en jachère des terres, la fermeture d'usines, le chômage. Pour couronner le tout, nos dirigeants au garde à vous devant les exigences des Etas Unis d'Amérique, ce pays soit disant champion de la liberté qui s'est crée en exterminant une race et une civilisation.

Folie encore dans les Balkans avec ces affrontements fratricides sanglants. On peut se poser la question : à qui ces crimes profitent ?

Ne sont-ils pas voulus pour, en fait, utiliser ces armes que l'on fabrique à tour de bras et qui coûtent fort cher mais rapportent pas mal à certains. Que fait-on pour que cela cesse. C'est vrai que là, il n'y a pas de puits de pétrole.

Comment des responsables de la conduite des affaires peuvent-ils justifier qu'il y a trop de blé, trop de lait, trop de beurre, trop de fruits, etc.. etc ... lorsque l'on sait que 5000 enfants meurent de faim chaque jour.

Comment rester insensibles à ces images que nous montre la télé, de ces pauvres gosses cherchant un peu de lait à des seins qui sont taris.

Eh bien non, dans nos pays "civilisés et évolués" , on gesticule surtout pour se mettre en vedette, dans notre monde politique c'est "lève-toi que je m'y mette".

Dès qu'une élection est terminée, qu'elle soit gagnée ou perdue, vite, on se met à préparer la suivante.

Cela est bien plus intéressant que la faim dans le monde et même la misère chez nous.

Enfin, il faut toujours espérer qu'un peu de bon sens se fera peut-être un jour et qu'un peu plus de fraternité et de solidarité finiront pas s'instaurer sur cette boule ronde qu'on appelle la Terre.

Noel Garidel.

# RESULTATS ELECTIONS DU 22 MARS 1992

## ELECTIONS REGIONALES

### MALBOSC

	en 1986
Inscrits : 173	181
Votants : 132	150
(Participation 76.3%)	82.8 %
Exprimés : 123	147

#### ONT OBTENU

Liste P.S (R. CHAPUIS) .....	24	19.5 %	61	41.5 %
Liste F.N (R. BERAUD) .....	2	1.6 %	4	2.7 %
Union des Ecologistes .....	35	28.4 % )	16	10.8 %
Liste les Verts .....	3	2.4 % )		
Liste Droite (H. TORRE).....	39	31.7 %	45	30.6 %
Liste P.C. (S. PLANA).....	20	16.2 %	20	13.6 %

### DEPARTEMENT

#### SONT ELUS au Conseil Régional (Département ARDECHE)

4 UPF : H.TORRE, C. FAURE, A. IMBERT, J.L. CHIROUZE	40.50 %
2 PS : Robert CHAPUIS, Yves JOUVET	22.34 %
1 FN : R. BERAUD	12.87 %
1 PC : Serge PLANA	9.42 %
1 Union Ecologiste : Pierre COUROUBLE	9. %
(en 1986 : 5 UDF-RPR 3 PS 1 PC)	

### REGION

#### Le nouveau Conseil Régional élu le 22 Mars 92

UPF	: 62 sièges
FN	: 29
PS	: 25
PC	: 11
GE.Ecologie	: 11
Verts	: 10
Div. Gauche	: 7
Div. Droite	: 1
CNPT	: 1

#### Conseil Régional sortant 1986

UDF	: 38	RPR	: 30
FN	: 12		
PS	: 39		
PC	: 13		
	-		
	-		
DVG	: 10		
DVD	: 9		
	-		

Le Président du Conseil Régional élu par l'assemblée après les élections est M. Charles MILLON.



ELECTIONS CANTONALES

MALBOSC

Inscrits : 173  
 Votants : 132 (Participation 76.3 %)  
 Exprimés : 124

ONT OBTENU

M. ROUX (Conseiller sortant .....	53	42.7 %
M. JOFFRE (Ecologiste).....	39	31.4 %
M. APPOURCHAUX (P.S).....	14	11.2 %
M. GARNIER (P.C).....	13	10.4 %
M. REBOUL (F.N.).....	5	4 %

RESULTATS CANTONAUX

Inscrits : 6284  
 Votants : 4554  
 Participation 72.46 %  
 Exprimés : 4329

ONT OBTENU

M. ROUX Conseiller sortant .....	2465	56.96 %
M. GARNIER (P.C.).....	515	11.89 %
M. JOFFRE (Ecologiste).....	514	11.87 %
M. APPOURCHAUX (P.S.) .....	473	10.92 %
M. REBOUL (F.N.).....	362	8.3 %

Monsieur ROUX Jean-Marie est réélu dès le 1er tour avec 56.9 % des suffrages.

La plus forte participation pour MALBOSC et LES SALELLES : 76.3%

Les plus grand et plus petit pourcentage de voix obtenus

	+		-
M. ROUX	: 79.45 %	ST PIERRE	40.14 %
M. GARNIER	: 22.17 %	LES ASSIONS	3.38 %
M. JOFFRE	: 37.22 %	MALARCE	6.84 %
M. APPOURCHAUX	: 13.53 %	ST ANDRE	5.47 %
M. REBOUL	: 12.61 %	BANNE	1.36 %
			ST PIERRE

**CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 1.02.92**  
à 20 h Salle des fêtes de Malbosc

Absents : M. Kieken et Tilly J.M.

\* Mme Icard Alice donne lecture du compte-rendu de la réunion du C.M du 13.12.1991.

\* Pour la réunion d'aujourd'hui, la commission des travaux réunie propose les projets suivants :

**1er projet** : d'un mur de soutènement de la route sur le village des Escoussous qui concerne en même temps un propriétaire. Après discussion, le prix des travaux sera payé moitié par le propriétaire et moitié par la commune.

**2è projet** : M. Meynier demande pour déplacer une partie du chemin de la crousette du Serret, le conseil est d'accord à condition que l'eau ne se déverse pas dans la suite du chemin.

**3è projet** : Piste forestière classée N°1 c'est à dire de la Fermigère à Patrigalet. Refaire la partie existante en partant de la Fermigère, avec une rectification au départ à la maison Chamboredon, se dirigeant ensuite vers le Noé, là, faire une nouvelle piste qui longerait les traverses pour sortir à Patrigalet et redescendre vers Chabannes.

\* M. Suchestow Alain nous fait part de la communication téléphonique qu'il a eu avec M. Rabhi Pierre invitant le conseil à se rendre à une réunion du CIEPAD (Carrefour International d'Echanges et de Pratiques Appliquées au Développement) dans l'Hérault. Pour l'instant, on ignore le jour et le lieu de la réunion.

\* Réglementation du service des eaux retardées d'un an. Cette nouvelle procédure va entraîner des frais supplémentaires à la commune. Augmentation du prix de l'eau pour amortissement des emprunts vieux et nouveaux.

**TARIFS COMMUNAUX 1992**

**EAU**

Abonnement Forfait 50 M3 .....	132.50 F
Abonnement Forfait 100 M3 .....	265 F
Prix du M3 supplémentaire .....	2.80 F
Location compteur .....	20 F
Raccordement au réseau d'eau .....	890 F

**CONCESSIONS CIMETIERE**

Concession trentenaire .....	310 F/M2
Concession cinquantenaire .....	450 F/M2

Le conseil demande ensuite de faire nettoyer au cimetière le coin qui sert de dépôt pour les détritrus.

Il est proposé pour remplacer celui-ci de faire un petit recoin à l'extérieur du cimetière, à l'entrée côté gauche.

**LOCATION LOGEMENTS**

Gîte cure .....	700 F/mois
Gîte presbytère .....	760 F/mois



## CAMPING

Pas de changement. Tout simplement une réduction pour un groupe de 15 personnes, soit 45 F pour 3 personnes au lieu de 55 F.

Il a été proposé par le conseil l'achat d'engrais pour activer le développement des arbres du camping de Gournier.

\* Pour le captage des eaux du Légal, c'est à dire eau de Malbosc, et celui des Escousous, le prix total est de 460 000 F, soit 100 000 F pour Malbosc et 360 000 F pour les Escousous.

La séance est levée à 22 H. Le secrétaire de séance, Marcel JULES.

## ETAT CIVIL

### DECES

\* M. Alain BOBO, le 18 avril 92 à MALBOSC

\* M. Siméon MAZEL, le 27 Juin 92 aux VANS

Né en 1903 à Malbosc, époux de Madame NADAL Maria, M. MAZEL Siméon a été conseiller municipal de la commune de 1977 à 1983.

**PERMIS d'ABEAU !!! Dernières nouvelles...**

### Préfecture de l'Ardèche Avis au public

**Permis exclusifs de recherches de mines d'or et substances connexes dit « Permis d'ABEAU ».**

Par décret de M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce exté-rieur en date du 20 Mai 1992, publié au Journal officiel du 24 Mai 1992, il a été accordé à MM. Pierre NICOLINI et Michel QUINT, conjoints et solidaires, une prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup> Septembre 1994 sur une superficie réduite de 38,2 km<sup>2</sup> à 16,91 km<sup>2</sup> environ (moyennant un engagement financier minimum de 929.208F, valeur deuxième trimestre 1991) de la validité du permis exclusif de recherche de mines d'or, d'argent, de tung- stène et substances connexes dit « permis d'ABEAU » portant sur partie des départements de l'AR- DECHE et du GARD.

Le nouveau périmètre de ce permis ainsi réduit est constitué par un quadrilatère à côtés rectil- gnes dont les sommets A, C, E et F sont définis comme suit (leurs coordonnées dans le système de projection Lambert III - Zone Sud - étant données à titre subsidiaire).

**Sommet A :** axe du clocher de

l'église de Barbezac : x 738.863,60 - y 3.225.295,28.

**Sommet C :** Borne IGN Numéro 34, dénommée « Banne I - Bannelle », commune de Banne : x 742.873,47 - y 3.231.923,11.

**Sommet E :** Borne IGN Numéro 25, dénommée Malbosc II - Fabre, commune de Malbosc : x 738.600,69 - y 3.231.539,22.

**Sommet F :** Point côté 469, à l'intersection de l'axe de la route départementale 51 reliant Bor- dezac à Aujac, et l'axe de la route départementale 216 condui- sant à Malbosc, à 200 m environ au Sud du hameau de Vernedas, commune de Valbosc : x 737.637 - y 3.227.612.

L'extrait de carte au 1/25.000 définissant le périmètre pourra éventuellement être consulté à la Direction générale de l'énergie et des matières premières (service juridique) 97, rue de Grenelle PARIS 7<sup>ème</sup>, ainsi que dans les bureaux de la Direction régionale de l'industrie et de la recherche RHONE-ALPES, immeuble Le Sévigné, 146, rue Pierre Corneille à LYON.



## ORDURES MENAGERES

A partir de 1992, un changement important va se produire pour le paiement des frais occasionnés par l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. Pour bien comprendre de processus, il convient de faire un peu l'historique de cette affaire.

Au début des années 1970, sur incitation du Préfet de l'époque, il est créé un Syndicat de communes pour l'étude de la destruction des ordures ménagères de la basse Ardèche. La commune de Malbosc y adhère. Les études terminées, elles aboutissent à la création d'une unité de transformation située sur les communes de Beaulieu et Gropierre. Le syndicat d'études devient le SICTOBA (Syndicat Intercommunal de traitement des ordures de la Basse Ardèche). La gestion de l'usine est confiée par contrat à la Société SUAL pour une durée de 20 ans.

Le transport et le ramassage des ordures sont laissés au choix de chacune des communes adhérentes.

Pour sa part la commune de Malbosc adhère au SICOM qui, à l'époque, était le fait des seules communes de Bannes et ST Paul le Jeune, auxquelles viennent se joindre les communes de Berrias-Casteljau, Bessas, St Sauveur de Cruzières et plus tard Barjac.

Le coût du ramassage et de la destruction cumulés était signifié à chaque commune au prorata de ses habitants.

Les communes avaient choisi d'établir la "taxe" qui, elle, est répartie par les services fiscaux en fonction du foncier bâti, ceci pour une raison de simplicité. Ce sont les services fiscaux qui se "tapaient le boulot".

En ce qui concerne la commune de Malbosc, nous avons choisi la "redevance". Certes cela faisait un important travail pour la secrétaire de Mairie qui devait pour chaque habitant établir un bordereau particulier et le transmettre au Percepteur.

Si nous avons choisi cette formule, c'est parce que nous estimions qu'une personne, en principe, fait moins d'ordures ménagères qu'une grande famille. La redevance était donc encaissée à la "tête de pipe".

Pour que le partage de la dette soit reporté de façon la plus équitable possible, une réunion commune du conseil municipal et de la commission des impôts locaux établissait chaque année la répartition en fonction du nombre d'occupants. Cette façon de procéder paraissait donner satisfaction puisqu'il n'y a eu en 13 ans de fonctionnement qu'une dizaine de réclamations, à qui d'ailleurs était fait droit car elles étaient justifiées.

Qu'en est-il maintenant ?

Nous sommes mis en demeure d'appliquer la taxe sinon nous serions assimilés à une entreprise commerciale et donc mis dans l'obligation d'appliquer la T.V.A. (soit une augmentation de 18.6%). Non seulement nous, commune de Malbosc, mais toutes les communes adhérentes au Syndicat bien qu'il n'y ait que nous qui appliquions la redevance.

Devant cette situation, nous avons dû nous incliner. Désormais, c'est la Taxe pour enlèvement des ordures ménagères qui sera appliquée. Elle sera établie par les services fiscaux en fonction du foncier bâti.

Quelles en seront les conséquences ?

Les heureux seront ceux qui sont nombreux avec une petite surface de foncier bâti ; les malchanceux, ceux qui sont seuls dans un grand foncier bâti.



Pour certains, ce sera une heureuse surprise, pour d'autres une pilule amère. En tout cas, cela échappe complètement au contrôle du conseil municipal.

Nous avons fait cette mise au point afin que chacun des redevables sache bien de quoi il retourne. Le conseil municipal n'est en rien responsable de cet état de fait, sinon qu'il n'a pas voulu faire supporter une augmentation supplémentaire de 18.6% à nous, contribuables de Malbosc, ainsi qu'à ceux des autres communes adhérentes.

Le Maire, Noel GARIDEL

Calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Participation annuelle SICOM + SICTOBA	
-----	X Base individuelle F. Bâti
Totalité bases imposition communales Foncier Bâti	

CONSEIL MUNICIPAL : Réunion du 1er Mars 1992

Absents : M. Manificier, J.M. Kieken, J.M. Tilly

ELECTIONS CANTONALES et REGIONALES :

Organisation du bureau de vote.

FISCALISATION du SIDET :

Le Maire fait part au Conseil du compte rendu de la réunion du SIDET du 27.2.92. Suite à l'avis favorable émis par les communes concernées sur la proposition de fiscalisation du SIDET, un nouveau statut a été élaboré par le comité syndical. Il est proposé aux différents C.M. Ce statut reprend l'ancien pour de nombreux articles mais il modifie l'article relatif aux produits des recettes.

**Autrefois** : les recettes provenaient des communes qui payaient au prorata du nombre d'habitants. Il s'y ajoutait un pourcentage sur le montant des travaux exécutés dans le cadre du SIDET.

**Maintenant** : Les communes ne paieront plus. La fiscalisation sera appliquée (pour 1992, elle est fixée à 0.50%) Chaque contribuable le découvrira sur la feuille d'impôt.

Pour les dépenses, aucune participation des communes ne sera demandée, les dépenses seront couvertes par le produit de la fiscalisation.



L'application de la fiscalisation conduit à la modification du règlement intérieur du SIDET. Le comité syndical a défini l'utilisation du produit de cette fiscalité qui sera destiné en priorité :

- au financement de la section de fonctionnement du syndicat.
- à la prise en compte des dépenses engagées pour les actions à caractère intercommunal définies dans le contrat de développement touristique.
- à la prise en compte totale ou partielle des frais financiers engendrée par les emprunts destinés à financer les actions à caractère communal.
- à la prise en compte des frais financiers engendrés par les emprunts contractés en attente des subventions ainsi qu'au préfinancement de la TVA et ce, aussi bien pour les actions à caractère intercommunal que pour les actions à caractère communal.

En clair, cela veut dire que le SIDET acquittera pour la commune les intérêts des emprunts contractés pour le camping, que la TVA sera remboursée aux communes dans l'année au lieu d'avoir à attendre 2 ans.

Le Président du comité syndical a proposé que la commune de Malbosc bénéficie d'une subvention d'équilibre afin de compenser les intérêts versés pour 1990 et 1991.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents les nouveaux statuts et règlement intérieur du SIDET.

La séance est levée à 22 H 30.

La secrétaire, Alice ICARD-DUGAS.

\*\*\*\*\*

CONSEIL MUNICIPAL : Réunion du 3 Avril 1992

BUDGET PRIMITIF 1992

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

. Fournitures de bureau	8 500
. Rémunération personnel titulaire	42 000
. Rémunération personnel non titulaire	80 000
. Cotisations centre gestion	750
. Rémunérations diverses	3 000
. Charges sociales	42 000
. Impôts fonciers	4 000
. Entretien de bâtiments	11 000
. Entretien de voirie	11 000
. Acquisition petit matériel	1 500
. Electricite	31 000



. Honoraires d'intermédiaire	3 000
. Assurances	7 728
. Contingent pour dépenses aide sociale	21 757
. Participation CEG	3 000
. Cotisations municipales	300
. Contingent service incendie	3 197
. SICOM	31 730
. SICTOBA	10 680
. 15 % Syndicat électrification	45 100
. Cotisation " "	1 500
. Syndicat hotellerie plein air	500
. A.S.L. Malbosc	200
. Fonds Nal Adduction Eau (FNAE)	2 000
. C.C.A.S Malbosc	4 000
. Ecole Coop Scolaire	6 000
. Vivre Chez soi	400
. Cancer	400
. Ecole Buissonière	1 000
. ADDIM ( musique)	1 000
. Office Tourisme les Vans	150
. Fêtes et cérémonies	500
. Reliures	500
. Documentation générale	3 000
. Frais de PTT	6 000
. Indemnités Fonction Maire et Adjt	20 000
. Dépenses imprévues	10 000
. Intérêts- frais financiers	52 995
. Prélèvement pr investissement	319 180
<b>TOTAL</b>	<b>790 567</b>

RECETTES

. Vente eau	38 000
. Taxe enlèvement O.M.	40 670
. Location gîtes	17 520
. Location camping	25 000
. Recouvrement traitements	14 000
. Participation Bonnevaux	30 000
. Dotation Base	73 058
. Dotation péréquation	124 654
. Dotation compensation	195 294
. Dotation garantie	18 338
. Permis de chasser	200
. Taxe droits mutations	23 602
. Débit boisson	50
. Contributions directes	124 164
. Fds Nal Taxe profes.	38 000
. Fds Dal " "	20 595
. Dot compensation T.P.	7 422
<b>TOTAL</b>	<b>790 567</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

. Remboursement emprunts	75 916
. Remboursement SIDET	23 660
. Réparation réseau AEP Malbosquet	30 000
. Voirie	97 259
. AEP Escoussous	170 000
. Pistes forestières	360 000
<b>TOTAL</b>	<b>756 835</b>

### RECETTES

. Subventions d'Equipelement	408 826
. Prélèvement sur fonctionnement	319 180
. Recouvrement créances	18 025
. Indemnisation assurances	10 804
<b>TOTAL</b>	<b>756 835</b>

\*\*\*\*\*

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE BUDGET 1992

<b>DEPENSES</b>	
. Charges sociales	: 120 F
. Repas + Sortie	: 5 880 F
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 F</b>
<b>RECETTES</b>	
. Subvention Commune	: 4 000 F
. Dons	: 2 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 F</b>

Le Maire vous informe que la sortie du C.C.A.S se fera dans la 1ère quinzaine de septembre. Il est question de retourner au restaurant de "Chez Camillou" à Aumont Aubrac. La dernière fois nous sommes allés voir les loups mais, la Lozère a d'autres curiosités à nous montrer et nous essaierons d'y faire de nouvelles découvertes. Bien sûr vous serez avertis à temps utile. Souhaitons que vous allez passez un bon été et que vous serez d'attaque et en forme pour bien profiter de la sortie.

Pour le CCAS, Marinette PIALET.



L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet prochain, du permis à points va-t-elle enfin entraîner un véritable « changement de comportement dans la façon de conduire des Français » ? Telle est l'ambition de M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. Cette mesure intervient après les limitations de vitesse, la lutte contre l'alcoolémie au volant, les obligations de port de casque et de ceinture, la réforme de l'apprentissage de la conduite et enfin le contrôle technique des véhicules. Votée par le Parlement le 10 juillet 1989, l'application de cette loi a été retardée par les difficultés

d'informatisation du fichier national des permis de conduire. La plupart des infractions vont désormais entraîner le retrait d'une partie des six points attribués, sans aucune distinction, à tous les titulaires du permis de conduire.

Le non-respect de la réglementation et les fautes de conduite sont, pour 95 %, à l'origine des accidents. Ils provoquent, chaque année, la mort de près de 10 000 personnes en France, alors que la Grande-Bretagne et l'Allemagne - qui appliquent depuis plusieurs années les principes du permis à points - ont respectivement 5 000 et 7 500

tués sur leurs routes, avec une circulation comparable à celle de l'Hexagone. L'insécurité routière, qui fait également plus de 200 000 blessés, dont 10 000 restent handicapés, coûte environ 100 milliards de francs par an à la collectivité.

Le Parlement examinera dans six mois le bilan de l'application de cette mesure. Le gouvernement a engagé une refonte en profondeur du code de la route, qui devrait aboutir, d'ici deux à trois ans, à une clarification et à une simplification d'un texte qui date de 1958, et qui comporte actuellement plus de 2 800 pages.

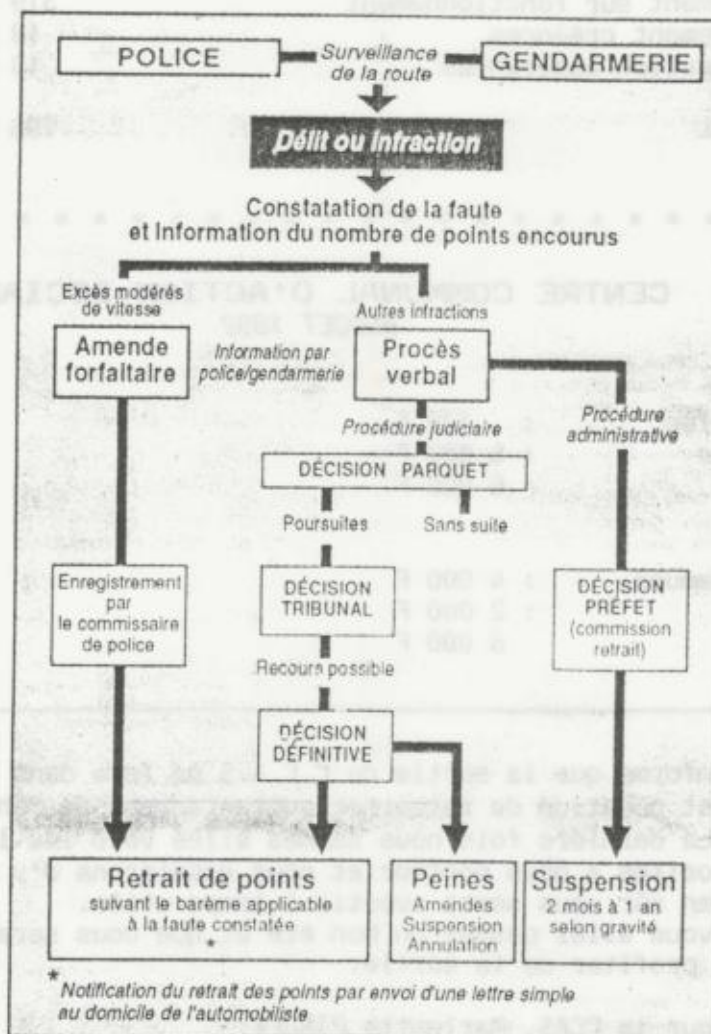
## Mode d'emploi

# Un capital à conserver ou à reconstituer

Chacun des 33 millions de détenteurs du permis de conduire disposera, le 1<sup>er</sup> juillet prochain, d'un capital de six points. Chaque fois que les services de police ou de gendarmerie constateront une infraction ou un délit, tout conducteur sera, non seulement passible d'une amende forfaitaire et éventuellement d'une suspension du permis de conduire, mais aussi d'un retrait de points. Ce retrait n'aura lieu qu'après paiement de l'amende forfaitaire (qui indique la reconnaissance de la faute par le conducteur) ou après une décision de justice définitive (c'est-à-dire après épuisement de tous les recours judiciaires éventuels).

Il n'y aura retrait de points que pour des délits ou des contraventions qui mettent en danger la vie des autres. En seront donc exclus le défaut du port de casque ou de ceinture, et le stationnement irrégulier, s'ils n'entraînent pas une situation dangereuse pour les autres usagers.

Un excès de vitesse de moins de 20 km/h sur route et en ville ou de moins de 30 km/h sur autoroute, ainsi que le maintien des feux de route ou de brouillard en cas de croisement, entraînera la perte d'un point. Les occasions de perdre deux points seront : la circulation sur la partie gauche de la chaussée ; le franchissement ou chevauchement d'une ligne continue ; un changement important de direction sans avoir averti et sans s'être assuré que la manœuvre est sans danger ; l'accélération alors qu'on est sur le point d'être dépassé ; le non-respect de la priorité, du panneau stop, ou du feu rouge fixe ou clignotant ; l'arrêt ou le stationnement dangereux ; la circulation ou le stationnement sans éclairage ni signalisation quand ils sont nécessaires ; les manœuvres interdites sur autoroute ; la circulation en



sens interdit ; l'excès de vitesse de 20 km/h ou plus sur route et en ville, et de 30 km/h ou plus sur autoroute, et enfin un accident

ayant occasionné des blessures involontaires n'entraînant pas une incapacité de travail de plus de trois mois.

Trois points seront retirés pour des délits comme la conduite en état d'alcoolémie ou le refus de se soumettre au dépistage d'alcoolémie ; le délit de fuite ; le refus d'obtempérer ; l'entrave ou la gêne à la circulation ; le défaut de plaques et les fausses déclarations ; la conduite sans permis en période de suspension et enfin l'homicide ou les blessures involontaires entraînant une incapacité de travail de plus de trois mois.

Le retrait maximum est de trois points pour plusieurs contraventions en même temps, et de quatre points s'il y a plusieurs délits et contraventions simultanés. La perte de six points a pour conséquence l'annulation du permis pour tous les usages : voitures, motocyclettes, poids lourds. Pour retrouver le droit de conduire, il faudra avoir été reconnu apte après un examen médical, et repasser l'examen du permis de conduire après un délai de six mois à compter de la date de remise du permis à la préfecture.

Il sera possible de reconstituer le capital de points, soit en ne commettant aucune infraction pendant trois ans, soit en suivant des stages payants de sensibilisation d'une durée de deux jours. Ces stages, que l'on ne pourra suivre plus d'une fois tous les deux ans, permettront de récupérer un ou deux points perdus à chaque fois. Mais le législateur a prévu que ces stages autoriseront la reconstitution du capital moins un point.

Dans le cas d'un professionnel de la route, s'il est établi que l'organisation de son travail et les instructions données l'ont incité à commettre l'infraction, la responsabilité du donneur d'ordre pourra être mise en jeu. Mais les sanctions prévues seront tout de même appliquées au conducteur.

C. de C.



Collecte sélective des déchets dans le Maine-et-Loire

## Les quatre poubelles d'Écouffant

Près d'Angers, les 3 400 habitants d'Écouffant ont désormais quatre poubelles. Une pour le verre, une pour le plastique et le métal, une troisième pour le papier et la dernière pour les autres déchets. Une association d'aide aux chômeurs assure la collecte.

ANGERS. — Poubelles bleues à Dunkerque, vertes à Bapaume, dans le Pas-de-Calais, trois sacs à Lons-le-Saunier et dans l'Essonne : communes et associations se lancent dans la gestion sélective des déchets.

Avec les Transformeurs (l'Agence nationale pour l'élimination et la récupération des déchets, dont le siège est à Angers), ces expériences vont être présentées demain, dans un colloque à Paris. De même que la collecte des produits phytosanitaires dans la Sarthe, celle du plastique dans le Finistère, du papier à Rennes et des objets encombrants à Nantes.

### Écologie et aide sociale

Au programme aussi un exposé sur les « quatre mis » assurés depuis février par les habitants eux-mêmes à Écouffant, près d'Angers. Auparavant, la benne à ordures passait trois fois par semaine. Un ramassage

a été supprimé. A la place, le camion d'une association d'aide aux chômeurs, Espoir, récupère le contenu de trois bacs distribués aux habitants. Un bac vert pour le verre, un rouge pour le papier, un bleu pour le métal et le plastique.

Deux réunions d'information ont permis à la population d'accepter volontiers de jouer le jeu. Pour l'écologie. Et pour l'intérêt humain de l'opération. Elle permet à Espoir de faire travailler à mi-temps, en contrat emploi solidarité, six bénéficiaires du RMI, encadrés par deux personnes, elles aussi à mi-temps.

### Rendement incertain

Les Transformeurs ont encouragé l'expérience, bonne pour l'environnement, par une subvention de 100 000 F et une aide technique. L'aide aux RMIstes est soutenue par le conseil général de Maine-et-Loire pour 195 000 F. La commune d'Écouffant reverse à Espoir les 80 000 F d'économie réalisée par la suppression d'un ramassage des déchets. Elle paie aussi un salaire d'animateur de l'association.

Enfin, Espoir vend des déchets récupérés pour qu'ils soient recyclés. En moins de quatre mois, cinq tonnes ont ainsi été collectées. Le quart des déchets ménagers de la commune (le tiers en volume).

Les Transformeurs suivent avec intérêt l'expérience. Mais, disent-ils, « il ne faut pas se précipiter pour la généraliser ». Si l'intérêt écologique est évident, le résultat économique est moins assuré. Le cours des déchets recyclés, en particulier, n'est pas régulier.

Le 8 juin, Espoir présentera l'expérience aux maires de la Mayenne. Et le 9, l'association

ira collecter, au Lac-de-Maine d'Angers, les emballages de boissons et friandises laissés par le public des vingt-quatre heures de planche à voile.

Avec la complicité des spectateurs, que les organisateurs auront invités à confectionner eux-mêmes avec ces boîtes les plus grands colliers possibles.

Alain BODY.



Catherine ROCHER

En plus de leur poubelle traditionnelle, les 3 400 habitants d'Écouffant disposent de trois bacs pour trier leurs déchets ménagers.

### « Propre et pratique »

La collecte sélective des déchets ? Les habitants d'Écouffant sont « pour ». Une enseignante de 35 ans : « C'est pratique et en même temps cela aide des demandeurs d'emploi à se réinsérer. » Une mère de famille de quatre enfants applaudit elle aussi : « Ce système de collecte est très propre. Le tri empêche d'avoir les poubelles habituelles trop engorgées d'ordures. En plus, les bacs à

domicile nous dispensent de courir au conteneur du quartier pour évacuer les bouteilles. »

Un seul reproche : « Les bacs sont trop petits, surtout celui pour les plastiques. » Au bout de quelques semaines, les habitants d'Écouffant en redemandent. Ceux qui résident en immeuble et qui ne sont pas touchés par l'expérience réclament à leur tour les quatre poubelles.

Comment reproduire une telle expérience de tri sélectif des déchets sur Malbosq et sur le canton des Vans ? Un questionnaire sera proposé à tous les habitants pour évaluer ce qui est possible de faire sur la commune. A suivre.

Alain JOFFRE.



N'avez-vous jamais, en sillonnant les routes de la commune, pensé à ce qu'elle était il n'y a pas si longtemps ?

Ne vous êtes vous pas demandé ce qu'elle sera dans quelques années quand les anciens trop vieux pour entretenir ce qui reste possible auront déserté les acols, quand les soi disants jeunes seront moins jeunes et quand les enfants auront refait ce que les anciens ont fait c'est à dire une nouvelle et probablement dernière exode ? cinq ans, dix ans ? ...

Ne nous abusons pas et ayons le courage de le dire. Si nous n'avons, nous, aucun projet à mettre en oeuvre, Malbosc n'a aucun avenir. Le pin, les murettes écroulées, le feu, le désert d'une certaine façon. Il est temps que nous nous occupions ensemble de l'avenir pour les anciens, pour nous, pour nos enfants. C'est notre responsabilité.

A l'heure de l'Europe sans projet, des villes sans espoir, des cités angoissées, nous savons qu'ici il y a quelque chose d'autre à vivre et que ce qui est ici, soyons en certains, cela interesse tout le monde. L'Europe, les régions, les villes, les Hommes.

Notamment le "Carrefour International d'Echanges des Pratiques Appliquées au Développement" de l'Hérault souhaite voir se créer un 2ème CIEPAD en Ardèche. La commune de Malbosc s'est portée candidate comme représentante de la moyenne montagne.

Imaginer un nouvel avenir cela ne peut se faire en petit comité. Il faut que chacun dise ce qu'il pense, ce qu'il espère, comment il voit le "Malbosc Futur". C'est l'affaire de tous les habitants actuels, jeunes, vieux, actifs, retraités, natifs et nouveaux installés et mêmes enfants...

Une nouvelle rencontre est prévue pour le **Mercredi 8 Juillet à 20h30 à la salle commune**. Vous y êtes tous invités. Un questionnaire sera remis. Acceptez d'y réfléchir et d'y répondre. Apportez vos idées et vos suggestions. Nous en parlerons ensemble Mercredi soir.

Alain Suchestow et Alain Joffre.

+ \* + \* + \* + \* + \* + \* + \* + \* + \* + \* + \* + \* + \*

**M U S I Q U E & S O L E I L**  
**3è Festival de Jazz DES VANS et DES TROIS VALLEES**

Du 3 au 14 Aout 92 , venez découvrir ou retrouver :

- Arthur H.
- John Mac Laughlin
- Jimmy Gourley
- Vincent Absil
- Bernard Allisson
- Débora Sefer
- Angélique Kidjo

et bien d'autres.....



\* Vincent ABSIL. Ex chanteur du groupe IMAGO, ayant ses attaches en Ardèche, Vincent ABSIL excelle dans le country blues qui nous transporte à l'ouest d'Eden avec un brin de nostalgie. Bref, des moments intenses, une voix impressionnante accompagnée de guitares pétulantes. Excellente première partie de la soirée Blues.

\* John Mc LAUGHLIN. Il a représenté pour des générations de guitaristes ce que Miles Davis a représenté pour des générations de musiciens : un phare. Sa richesse vient de ses influences variées : blues, flamenco, skiffle, rock, musique indienne. Il est parvenu à une habile synthèse servie par une virtuosité et une technique rythmique sans faille.

\* Arthur H. Difficile de porter le nom d'HIGELIN, quand on est musicien et fils de Jacques. Pourtant, Arthur y réussit, et s'est déjà fait un nom, ARTHUR H. Avec sa voix rappelant certaines intonations de Tom WAITTS, le chanteur vous fera découvrir les nouvelles sensibilités de la musique post Higeienne.

\* Contacts : Musique et Soleil - 75 37 26 77 - Fax : 75 37 30 96  
 Gérard GUTMAN - Tél. 75 94 90 73.



## LA FERRADE

Le 10 Mai dernier, le comité des fêtes a cordialement invité les Malbossards à une ferrade.

Dès 8 heures, le car Bastide nous amène vers Aymargue où se trouve la propriété de la manade Bruno qui nous reçoit. Dès notre arrivée dans les grands prés de la manade, nous partons visiter le troupeau ; taureaux noirs et puissants, vachettes plus petites et jeunes veaux nous regardent sans aucune douceur.

Nous admirons les cavaliers sur leurs blancs chevaux camarguais. Ce sont eux qui surveillent les déplacements du troupeau et qui isolent les jeunes veaux qui seront marqués au chiffre de la manade. C'est la ferrade.

A midi un copieux repas nous est servi sous l'ombre fraîche des frênes, salades, cuisses de vachette rôties à la braise de sarments et qui pour être savoureuse doit être mangée saignante.

L'après midi, dans une mini arène, il y a la fameuse course de vachettes (aux cornes emboulées). Il faut avoir de bonnes jambes et savoir courir car ces bêtes là soulèvent facilement ce qui se trouve sur leur chemin. On y a récolté quelques bosses et quelques égratignures mais pas de vrais bobos.

Pour une très modique participation, nous avons passé une bonne journée. Un grand merci au comité des fêtes. Un seul regret, aucun des nouveaux Malbossards ne s'étaient joints à nous, dommage !

Marinette PIALET

## Un bien triste épilogue ...

L'article de presse qui suit, extrait de Midi-Libre du 14.6.92, est le triste épilogue d'une histoire de castors que M. G De Cuyper était venu raconter aux enfants et aux habitants de Malbosc le 7 Juin 1991.

Cette conférence avait été organisée par la coopérative scolaire. Un diaporama de cette expérience vécue avec une famille de castors avait suscité une vive émotion parmi les participants.

Alice ICARD DUGAS

## Mille et une nuits dans l'alcôve des rongeurs

■ C'était en 1980. Voulant étudier d'encore plus près la vie de son animal favori, Georges de Cuyper, grâce à un piège de sa confection totalement inoffensif, capture un couple de rongeurs dans le Gard et l'installe sur un terrain prêté par un ami. Travaux d'approche. Cohabitation. Et puis un beau jour, la femelle devenue maman de deux bébés castors, vient danser sur le ventre du grand frère humain la «danse de la soumission». Drôle d'expérience...

«Elle me secouait comme un prunier, raconte de Cuyper, en poussant les cris de lutte pour savoir qui dominerait l'autre. Une force énorme. Près de 40 kilos. J'avais presque peur puis j'ai réalisé soudain: c'est incroyable, ils me prennent vraiment pour un castor ! Il faut que je me «couche» sinon je deviendrai leur chef et ils me demanderont ce qu'ils doivent faire !...»

C'est ainsi que Georges de Cuyper se retrouve avec deux gros pieds palmés dansant la gigue sur son abdomen, histoire de digérer la victoire de Mme Castor !

Comprenant qu'il est adopté, notre homme décide alors de tenter ce que personne, sauf Owl Grey, n'a jamais fait: pénétrer dans la hutte de ses amis par le couloir immergé qui conduit à la chambre familiale, lieu sacré par excellence.

Ce fils du Nord a été moniteur de plongée et sait se servir d'un tuba. Suite du récit: «J'ai attendu la sortie des petits qui, bientôt habitués à mon odeur, m'ont accepté auprès d'eux. Alors, je me suis glissé à l'intérieur...»

Scène surréaliste que cet homme-grenouille surgissant de son étroit tunnel dans l'alcôve des castors ! Heureusement, la pièce fait tout de même deux mètres de diamètre pour 80 cm de plafond. Et les rongeurs, décidément pacifiques, éviteront

de lui enlever un doigt d'un coup de dents ! «La femelle n'a rien dit, c'était elle la patronne. Le mâle, un peu étonné, n'a donc pas bronché. Et les petits sont venus tout de suite jouer sur mon dos...»

Fasciné, ravi, devenu castor à son tour, Georges de Cuyper va tout apprendre de l'intimité de sa nouvelle famille - le coït, la naissance, l'allaitement, la mort - avant de remettre tout ce petit monde dans la nature. Il leur retrouve un territoire dans le Gard, installe la portée dans un joli coin de rivière et l'aide à faire son barrage. Tout va bien. Les mammifères s'accliment et Georges de Cuyper va vivre encore quatre ans avec eux cette idylle étonnante entre l'homme et l'animal. Mais un soir où il est absent, d'autres hommes surviennent...

«Lorsque je suis arrivé, raconte-t-il, le père avait été tué et la femelle agonisait. Deux des petits avaient disparu. Mais il restait celui que j'appelais Sébastien.

«Grèvement blessé, il se traînait vers moi en réclamant de l'aide. Je l'ai mis dans ma voiture et j'ai foncé chez un vétérinaire. Le praticien a eu peur du castor - il n'en avait jamais vu - mais il lui a tout de même fait deux piqûres. En pure perte. Sébastien a gémi un long moment puis il est mort dans mes bras.»

Un drame. Georges de Cuyper ajoute: «C'était comme des enfants pour moi. J'ai pleuré toute la journée...». Depuis, il continue à défendre sans relâche les castors. Il leur rend toujours visite. Mais il évite de partager leur intimité de trop près. Le contact de l'homme est décidément trop dangereux pour eux.



## DEBROUSSAILLER . . .

Comme vous avez pu le lire sur les panneaux municipaux, nous vous rappelons l'obligation de débroussailler autour des habitations et installations de toutes natures dans un rayon de 50 m.

### POURQUOI ?

Il est peut-être utile de rappeler que les incendies représentent un grave danger pour nos forêts et notre patrimoine naturel mais aussi pour les personnes et les biens de chacun.

Sur un terrain débroussaillé, le feu passera rapidement sans grand dommage et le travail des pompiers sera facilité.

L'absence de débroussaillage autour des habitations engendre une concentration des moyens de secours sur ces équipements pour leur sauvegarde au détriment d'une lutte intensive contre le feu de forêt.

### TEXTES REGLEMENTAIRES

ART. L 322-3 du CODE FORESTIER

Vous devez débroussailler dans un rayon de 50 m autour des installations. Sont considérées comme installations : toutes infrastructures humaines, même ponctuelles : maisons d'habitation et toutes les dépendances, de la piscine au cabanon, du bâtiment à usage industriel aussi bien qu'agricole et QUEL QU'EN SOIT LE PROPRIETAIRE, qu'il relève du droit privé ou du droit public.

Même si cette zone empiète chez votre voisin.

### LES PROBLEMES DE VOISINAGE

Comme le feu, l'obligation de débroussailler 50 m autour des installations, ignore les limites de propriété.

Si votre voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler parce qu'il ne dispose d'aucune installation sur son terrain, vous devrez débroussailler à votre charge dans la limite des 50 m de rayon, la zone qui ne vous appartient pas.

Pour cela, il vous faut l'accord du propriétaire et de l'occupant du terrain voisin. Vous en ferez la demande auprès du propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas d'une réponse négative ou pas de réponse, vous saisirez le Maire afin qu'il engage une procédure de référé auprès du Tribunal de Grande Instance et d'obtenir l'autorisation de pénétrer sur le terrain pour exécuter les travaux.

### SANCTION

La non-exécution de l'obligation de débroussailler constitue une infraction sanctionnée par une contravention de 5<sup>e</sup> classe, de 2 500 F à 6 000 F complétée par l'exécution d'office au frais de la personne soumise à l'obligation.

En cas d'exécution d'office, le coût des travaux est mis à la charge du propriétaire ou de l'occupant dans les formes administratives (par la Perception).